

Avis voté en plénière du 11 juillet 2018

La nature en ville : comment accélérer la dynamique ?

Déclaration du groupe de l'Artisanat

Parcs et jardins publics, sentiers de promenade, jardins partagés, et autres espaces verts sont autant de lieux de loisirs, d'activités physiques et sportives, de convivialité et de détente au cœur de la ville.

La proximité de ces lieux de nature, recherchés pour leurs bienfaits sur la qualité de vie, est largement plébiscitée par les habitants.

La végétalisation de la ville est également reconnue pour ses effets bénéfiques sur les nuisances urbaines et la pollution atmosphérique.

Pour autant, la ville a ses contraintes : elle doit répondre aux attentes de ses habitants en matière de logements, de transports, d'infrastructures et d'activités économiques de proximité ; autant d'éléments qui font également son attractivité.

Par conséquent, le défi est de réussir à articuler les réponses à apporter à ces différents besoins, sans que la place de la nature ne soit une variable d'ajustement, comme ce fut longtemps le cas en milieu urbain.

C'était l'objectif du Plan national « Restaurer et valoriser la nature en ville » lancé en 2010, qui a permis de donner un cadre d'actions opérationnelles aux élus volontaires.

Si plusieurs villes se sont engagées dans cette trajectoire avec des résultats positifs, un bilan réel de la mise en œuvre de ce Plan serait nécessaire, afin d'identifier les modalités de sa réactivation.

Accélérer la dynamique autour de la nature en ville est l'objectif de cet avis et nous y souscrivons pleinement. Le groupe de l'artisanat est cependant réservé sur certains leviers d'action qu'il propose.

Bien sûr, il est favorable à la prise en compte de la nature comme élément structurant des politiques d'aménagement urbain. Il soutient par exemple la proposition d'intégrer cet élément dans les axes du récent Plan « Action cœur de villes ».

En revanche, il est réservé sur la proposition d'imposer, via les documents d'urbanisme, une part de 30 % d'espaces végétalisés en pleine terre pour toute opération d'aménagement ou de construction nouvelle.

Le groupe de l'artisanat craint en effet qu'une prescription uniforme soit inadaptée à la diversité de tailles, de situations et de besoins des territoires. Cela nécessiterait, a minima, une réflexion partagée avec les associations d'élus locaux.

De même, généraliser la construction de « bâtiments à biodiversité positive » dans toute opération de rénovation urbaine, soulève inévitablement la question de l'accessibilité des familles modestes aux logements concernés et donc le risque qu'ils en soient exclus.

Le groupe de l'artisanat s'interroge également sur la portée de la préconisation visant à supprimer toute incitation fiscale ayant un impact sur la consommation d'espaces, alors que semblent visées les politiques destinées à soutenir la construction de logements ou d'infrastructures de mobilité, enjeux pourtant essentiels pour de nombreuses villes.

Plus largement, le groupe de l'artisanat regrette que plusieurs recommandations de l'avis tendent à opposer politiques d'aménagement du territoire et développement de la nature en ville.

Il considère que la réussite de la mobilisation autour de la protection et de la restauration de la biodiversité suppose de construire des solutions partagées avec les acteurs du territoire, mais aussi de s'appuyer sur l'incitation et l'accompagnement des démarches, comme sur la diffusion et la promotion des expériences positives.

Pour toutes ces raisons, le groupe de l'artisanat s'est abstenu sur le vote du présent avis.